

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire.

**Etaient présents :** Roger ROSSIN - Evelyne VILELA - Laurent BRUSSET - Marion ORSATELLI - Roland LIFFRAN - Jean-Jacques BEAUMET - Aurélien DE QUILLACQ - Maryse BORIE - Robin KOTCHIAN - Cathelijn DE LEEUW - Christophe LECLERC - Claire RICHAUD - Stéphane CHARANCON

**POUVOIR :** Audrey ARMAND à Monsieur Roland LIFFRAN  
Elisabeth THOMAS à Evelyne VILELA

**1 - Adoption du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) – Demandes de subvention – Dénomination**

Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier qui a fait l'objet de plusieurs réunions préparatoires tant avec les professionnels de santé présents sur le village, qu'avec l'ARS et les autres partenaires financiers.

Monsieur le Maire rappelle que cette MSP vise à rassembler les professionnels de santé exerçant déjà sur le village (médecin, infirmières, kiné, ostéopathe, psychologue, podologue, reflexologue, naturopathe) tout en y installant d'autres tels que sage-femme, nutritionniste. La MSP se structurera autour d'un projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé et a vocation à offrir une qualité de soin et de suivi à la population.

Le bâtiment, d'une superficie d'environ 530 M2, sera construit sur la parcelle communale jouxtant la chapelle au chemin des ormeaux dans le centre du village. Le coût de construction est estimé à 1 290 000,00 € HT auxquels s'ajouteront l'assistance à la maîtrise d'ouvrage - conception pour 40 000 € HT et la maîtrise d'œuvre pour 40 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de manière suivante, il sera ajusté en fonction du coût réel de la construction.

DEPENSES PREVISIONNELLES	
TRAVAUX	1 290 000 € HT
Assistance Maîtrise d'ouvrage - conception	40 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	40 000 € HT
<b>TOTAL dépenses HT</b>	<b>1 370 000 € HT</b>
TVA 20 %	274 000 € HT
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 644 000 € HT</b>
RECETTES PREVISIONNELLES SUR DEPENSES HT	
ETAT – DETR 2025 – Taux 20%	274 000 €
Agence Régionale de Santé - Taux 20 %	274 000 €

Conseil Départemental de Vaucluse – Taux 20%	274 000 €
Région Sud – Taux 20 %	274 000 €
Total subventions sollicitées	1 096 000 €
Autofinancement Communal - Taux 20%	274 000 €
<b>TOTAL recettes HT</b>	<b>1 370 000 €</b>

Les financeurs seront sollicités suite à l'adoption de la présente délibération. Concernant le calendrier de réalisation, ce dernier est établi de la manière suivante et à titre indicatif. Il sera ajusté en fonction des contraintes liées à la réalisation du projet.

CALENDRIER PREVISIONNEL	
Décembre 2024	Dépôt du permis de construire
Février – Juillet 2025	Consultation des entreprises – Marchés publics
Octobre 2025	Début des travaux
Octobre 2026	Ouverture de la MSP

Monsieur le Maire demande aussi au conseil municipal de bien vouloir dénommer la future maison de santé pluridisciplinaire. Après discussion, le conseil municipal décide de dénommer la future MSP « Maison de santé Serge Romieu ». En effet, M. Serge ROMIEU a exercé comme médecin du village entre 1977 et 2015 et a été un médecin dévoué au service de la population.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'adopter le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le terrain communal jouxtant la chapelle au chemin des ormeaux à CAIRANNE, tel que présenté dans la présente délibération, le plan de financement tel que mentionné dans la présente délibération et de dénommé la future M.S.P., maison de santé « Serge Romieu ».

**Adopté à l'unanimité**

## **2 - Acquisition foncière Madame BON**

Monsieur le Maire explique au conseil, que Madame Colette BON a proposé de céder à la commune une parcelle de terrain, sise Avenue de la Libération, cadastrée section BD n° 381 d'une superficie de 2 971 m<sup>2</sup> pour un prix de 7 000 €.

Monsieur le Maire explique que compte tenu des avantages que représente ce gain de propriété, il serait opportun d'acquérir cette parcelle en état.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle cadastrée BD n°381 au prix de 7000€.

**Adopté à l'unanimité**

## **3 - Convention d'intervention foncière avec la SAFER**

Le maire expose au conseil municipal que les conseils municipaux successifs ont toujours eu le souci de maintenir et de conforter l'agriculture et la viticulture en protégeant les paysages ruraux. La convention a pour but notamment d'apporter un haut niveau d'information au profit de la commune au moyen notamment d'une veille foncière.

Le Conseil municipal approuve la convention de veille foncière telle qu'annexée à la présente délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Adhésion PSC – Risque Prévoyance**

Le Conseil municipal approuve de participer à compter du 1er Janvier 2025 dans le cadre d'un contrat-groupe mis en place par le CDG84 en matière de protection sociale complémentaire, selon les échéances prévues par les textes. Il précise qu'à la suite d'une procédure de marché, le groupement RELYENS s'est vu attribuer la convention de participation pour le risque PREVOYANCE.

Il est proposé de fixer la participation communale à 50% du montant de cotisation mensuelle pour chaque employé communal.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **5 - Approbation de la convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse (CTG) liant la Communauté de Communes Vaison Ventoux, les 19 communes du territoire et la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse sur une période de 5 ans.**

Le conseil municipal est appelé à voter la convention 2025-2029 de la CAF de Vaucluse, la MSA Alpes Vaucluse et les 19 communes du territoire la Communauté de Communes Vaison Ventoux, déjà partenaires sur divers dispositifs et actions, ont signé une convention territoriale globale (CTG) en 2024. La mise en œuvre de la CTG s'organise ainsi dans le cadre d'une démarche partenariale, qui se justifie dans le cas du territoire de la Communauté de Communes Vaison Ventoux. Cela permet d'obtenir des financements pour le fonctionnement du centre de loisirs communal.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **6 -Redevance du service assainissement pour l'agence de l'eau**

Le conseil municipal est à mener à fixer le tarif de la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » à **0.01€ HT/m3** devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **7 -Modification budget assainissement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024

##### **CREDIT A OUVRIR**

Sens	Section	chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts et dettes assimilées	400,00 €
D	F	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00 €

##### **CREDIT A REDUIRE**

Sens	Section	chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	23	2312	10008	Travaux amélioration sur station épuration	400,00 €
D	F	11	6061		Fournitures non stockables (eau...)	2 000,00 €

**Adopté à l'unanimité**  
**8 -Modification budget Principal**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024

**CREDIT A OUVRIR**

Sens	Section	chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	204	2041511	280	Subventions d'équipement versées ADS	500,00 €
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts en euros	4 780,00 €
D	I	21	2158	153	Illuminations	720,00 €
D	F	65	65311		Indemnités	3 100,00 €

**CREDIT A REDUIRE**

Sens	Section	chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	23	2315	256	Remparts Eclairage en LED	2 280,00 €
D	I	23	2313	268	Opérations futures d'aménagement	3 720,00 €
D	F	012	6417		Charges du personnel	2 150.00 €
D	F	014	739118		Atténuations de produits	950,00 €

**Adopté à l'unanimité**

**9 - Programme subvention façade**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2020, la commune a mis en place un dispositif de subventionnement des façades des habitations et des murs de clôtures afin d'embellir le village. Monsieur le Maire indique que l'objectif à terme est de candidater à divers organismes permettant de faire classer le village au titre de son patrimoine architectural et paysager.

Monsieur le Maire fait le constat que de trop nombreuses habitations voient leurs murs de clôture en parpaing bruts sans enduits de finition. Bien que le caractère inachevé des travaux relève d'une infraction au code de l'urbanisme empêchant à terme toute délivrance d'un certificat de conformité, il est proposé d'accompagner les propriétaires par une subvention à 500€ pour l'enduit des murs, clôture et de 2000€ pour enduit façade au titre de l'année 2025 dans le cadre du dispositif en vigueur depuis 2020 (délibération 16/2020 du 30 juin 2020).

Le conseil municipal décide de maintenir à 500 € la subvention pour enduire les murs de clôtures et à 2 000 € pour enduire les façades au titre de l'année 2025 dans le cadre du programme FACADE décidé par la délibération N°16/2020 du 30 juin 2020, étant entendu que les règles édictées en 2020 quant aux modalités demeurent applicables.

**Adopté à l'unanimité**

**10 - Avis de la commune sur le projet de procédure de modification du PPRI De l'Aygues – Demande de mise en œuvre de la procédure de révision générale du PPRI.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bassin versant de l'Aygues est couvert un plan de prévention des risques inondations dont les premières études remontent aux années 2000 et que ce plan a été prescrit par arrêté préfectoral en 2016.

Aujourd'hui, force est de constater que ce document (zonage, aléas...) n'est plus adapté à la réalité d'autant que les modélisations informatiques utilisées il y a 20 ans sont dépassées. Le Syndicat de l'Aygues a d'ailleurs lancé l'an dernier des études de mises à jour de la modélisation des crues décennales, trentennales, cinquantennales et centennales. Près de 300 000 € ont été dépensés à ce jour pour la réalisation de ces études.

Les résultats ont été présentés aux services de l'Etat en octobre 2024 et démontrent qu'une mise à jour de la cartographie des risques et des aléas est nécessaire compte tenu du degré de précision de ces nouvelles études.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que par courrier en date du 5 août 2024, les services de la DDT Préfecture ont confirmé qu'une simple modification du PPRI et de son règlement est envisagée par les services de l'Etat sur le motif unique d'une mise en compatibilité de ce document avec la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023.

Compte tenu des enjeux en matière d'urbanisme, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer défavorablement sur la procédure de modification du PPRI et de saisir officiellement Monsieur le Préfet par la présente délibération d'une demande de mise en révision générale du plan de prévention des risques inondations du bassin versant de l'Aygues.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable à la procédure de modification du PPRI de l'Aygues telle qu'envisagée par les services de la DDT / Préfecture, et demande à Monsieur le Préfet de Vaucluse de bien vouloir ouvrir dans les plus brefs délais la procédure de révision générale du PPRI de l'Aygyes au regard des conclusions des études réalisées par le syndicat de l'Aygues.

**Adopté à l'unanimité**

**11 - MOTION : Appel des élus vauclusiens pour un nouvel acte de décentralisation.**

Monsieur le Maire explique que face à l'excès de centralisme qui paralyse la France et ses territoires, **appel transpartisan des élus locaux pour un nouvel acte de Décentralisation est porté par Mme la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse.**

Mme la Présidente a tenu à s'exprimer lors de l'assemblée générale l'association des maires de Vaucluse le 14 novembre dernier et a lancé un appel pour un plus grand partage des responsabilités, des compétences et des moyens entre l'Etat et les collectivités territoriales ainsi qu'un meilleur équilibre territorial entre Paris et la Province.

Monsieur le Maire, conscient des problèmes actuels qui poussent l'Etat à se décharger de ses compétences sur les collectivités locales dont les communes, propose que le conseil municipal s'associe à l'unanimité à l'appel portée par Mme Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse.

**Le conseil municipal adopte la motion et apporte son soutien inconditionnel à l'appel porté par Mme la Présidente du Conseil Départementale de VAUCLUSE.**

**Adopté à l'unanimité**

Après un point agenda et un dernier tour de table des élus, la séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance  
Maryse BORIE

Conseillère Municipale



Le Maire,  
Roger ROSSIN

